

Date de dépôt : 10 février 2016

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition contre le projet de rénovation de Confédération Centre

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Nous, les commerçants et employés de Confédération Centre à Genève, avons récemment et fortuitement appris (donc sans que nous ne soyons avisés officiellement !) l'existence d'un projet de transformation à grande échelle du Centre, prévu pour 2015 et à l'initiative de la banque Crédit Suisse.

*A notre demande pour une rencontre avec Wincasa (gérance immobilière du Crédit Suisse) nous avons pu en savoir davantage et notamment que ce projet, qui coûtera 20 millions de francs suisses, entraînera notre cessation d'activité forcée, **sans recours possible**.*

Confédération Centre, construit en 1980, abrite une quarantaine de commerces et des bureaux, qui emploient environ 500 personnes.

D'après Wincasa, tout le monde sera contraint de quitter les lieux à titre définitif et sans aucune contrepartie.

*Le Crédit Suisse est une grande banque helvétique, dont le but est d'obtenir le maximum de bénéfices. De notre point de vue, ce projet est une injustice en ne tenant aucun compte **du facteur humain** :*

- *Ce projet sera la cause directe de la mise au chômage de près de 500 personnes, mettant en souffrance et dans l'angoisse 500 familles qui, en ces temps de crise, devront chercher du travail. **Quelle est la justification de ce gâchis et où est l'équité dans ce projet ?***
- *Ce sera une grande charge supplémentaire pour le canton de Genève qui aura à assumer 500 chômeuses et chômeurs de plus.*

- *Au vu de la population, le déroulement de ces opérations renverra **une image négative de la Suisse et de Genève** en particulier, qui n'offre aucune protection pour les emplois qu'elle abrite et démontre que n'importe quel promoteur peut, du jour au lendemain, mettre à la rue des centaines de personnes sans que l'Etat ne s'en préoccupe.*

Nous, les employés et commerçants de Confédération Centre, nous sommes unis pour vous demander de faire opposition à ce projet injuste, afin de sauver la quarantaine de commerces et les 500 emplois qui en dépendent.

*Nous vous sollicitons pour être **le rempart des classes modestes**, de ces 500 futurs chômeuses et chômeurs, **contre la cupidité de la banque Crédit Suisse**.*

Pour information, nous communiquerons une copie de cette pétition aux médias et syndicats.

En vous remerciant par avance et en espérant attirer toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de nos salutations respectueuses.

N.B. 61 signatures

*Les commerçants et employés de
Confédération Centre à Genève*

p.a. Bellezone Sàrl

Monsieur Rui Guan

8, Rue de la Confédération

1204 Genève

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le projet de rénovation du bâtiment de Confédération Centre par la société Crédit Suisse Anlagestiftung, propriétaire principal, impliquera effectivement la fermeture de certains commerces durant les travaux (hormis la brasserie Lip et les cinémas Pathé), soit 34 arcades qui représentent 24 locataires, affectant ainsi une centaine d'emplois (et non pas 500 tels qu'indiqués dans la présente pétition). Les travaux, prévus pour 2017 et coordonnés par la société Wincasa, concerneront la sécurité électrique, la climatisation, le rafraîchissement des murs, ainsi que des modifications architecturales.

Bien que le Conseil d'Etat ne soit pas habilité à intervenir dans les relations juridiques et contractuelles de ce dossier qui relève du privé, les services étatiques concernés avaient pris contact avec des représentants de la société Wincasa et ont ainsi pu faire un état des lieux de la situation.

La société Wincasa s'était notamment montrée disposée à prolonger les baux des locaux commerciaux jusqu'à l'obtention des autorisations de construire, à accepter de libérer les locataires avant l'échéance des baux s'ils trouvaient des locaux de remplacement et à ne pas augmenter annuellement les loyers comme la loi l'autorise, jusqu'à la date de résiliation définitive. Il a été néanmoins admis que, du fait de l'augmentation des loyers induite par la rénovation de Confédération Centre, certains commerçants ne pourront pas se maintenir dans le bâtiment.

Concernant l'impact qu'auront ces travaux sur les emplois, il s'avérera neutre car leur nombre demeurera identique à celui avant la rénovation du bâtiment.

Il convient encore de noter que la Ville de Genève dispose de servitudes de passage au sein du centre commercial et qu'elle représente ainsi un interlocuteur supplémentaire dans le cadre de ce projet de rénovation. C'est en outre auprès de la Ville de Genève que les services étatiques concernés pourront soutenir les démarches des commerçants qui se verront confrontés à des difficultés de relogement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP